

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3211

29 décembre 2011

SOMMAIRE

2A S.à r.l., Société de patrimoine familial	154087	FR Horizon Topco Sàrl	154085
3GI S.A.	154123	Horizon Newco S.à r.l.	154085
6922767 Holding Sàrl	154102	Horizon Newco S.à r.l.	154116
AAF Holding	154126	Indiana S.A., S.P.F.	154103
Actimo S.A.	154124	IRBICHT Immobilière S.A.	154119
AFG Küchenstudio BeLux	154127	"Jardinage de la Moselle S.à r.l."	154082
African Investment Management S.A. ..	154127	KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l.	154112
Albanel S.A.	154127	Lion Residential Holdings S. à r. l.	154086
AMP Capital (International Finance No.1) SA	154083	Losena S.A. SPF	154085
AON Luxembourg S.A.	154128	Lupercus Partners S.A.	154113
Aquadétente Luxembourg Sàrl	154125	Minafin Sàrl	154125
Arium SA	154128	Omega Finances Sàrl	154115
Artexis International S.A.	154128	Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. ..	154126
Asic S.A.	154128	Rovi Global Services S.à.r.l.	154086
avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l. ...	154125	Sicily Development S.à.r.l.	154086
Aviation Capital International S.à r.l. ...	154126	Tatsuma S.A. SPF	154103
Aviation Capital International S.à r.l. ...	154126	Tex Sàrl	154082
Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.	154127	The Skullhead Luxembourg	154092
Censi SP S.à r.l.	154090	Tilfelle S.A.	154102
CJ Investments	154101	TNI Luxembourg S.A.	154125
Delta Investissements S.A.	154123	TNI Luxembourg S.A.	154124
Delta Investissements S.A.	154124	Triple A Trading S.A.	154102
Delta Investissements S.A.	154123	Tudor Immo S.A.	154103
Donald SPV B S.à r.l.	154092	Ursus Investments S.A.	154114
Endecon S.à r.l.	154128	Virgy S.à r.l.	154103
Eurostampa International S.A.	154104	Vivaldi S.à r.l.	154114
Falcon Real Estate Luxembourg	154105	Vivalto Home	154086
Fincoil Investissement S.A.	154107	WestLB Lease Finance Limited	154115
Fix Finance S.A.	154114	WLM S.A.	154115
Fix Finance S.A.	154124	WLM Staff S.à r.l.	154115
FO DBH S.A.	154085	Zefiros S.A.	154122

Tex Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.937.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160686/14.

(110186606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

"Jardinage de la Moselle S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Mertert, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 91.926.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Paulo Loureiro Marques De Paiva, jardinier, né le 30 juin 1963 à Vale de Açores (Portugal), demeurant à L-6670 Mertert, 9, rue Basse, ici représenté par Monsieur Roland EBSSEN, comptable, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, à exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée dénommée JARDINAGE DE LA MOSELLE S.à r.l., avec siège social à L-6670 Mertert, 9, rue Basse, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.926,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 28 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 377 du 7 avril 2003.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare être seul associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-6670 Mertert, 9, rue Basse.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Pouvoirs

Les comparantes, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paulo Loureiro Marques De Paiva, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51338. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160178/50.

(110187205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.275.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, registered with the Australian Securities & Investments Commission, under number ACN 114 352 957, represented by Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. AMP Capital (International Finance N°1) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146275 (hereinafter, the Company), was incorporated on 12 May 2009 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 1166 on 15 June 2009. The bylaws of the Company have been amended for the last time by notarial deed of 14 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 800 on 22 April 2011.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 31,010 (thirty-one thousand and ten Euro) divided into 31,010 thirty-one thousand and ten) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

3. AMP Capital Investors International Holdings Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Liquidator subsequently declares that after settlement of all the Company's liabilities, EUR 4,653,699 of assets remain in the Company which can be distributed to the Sole Shareholder as liquidation proceeds (the Liquidation Proceeds). The Liquidator and the Sole Shareholder thus approve the distribution of the Liquidation Proceeds to the Sole Shareholder.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Ivo Hemelraad, Mr Wim Rits and Mr Richard Shields, directors of the Company and any past member of the board of directors of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille onze, le onze août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

AMP Capital Investors International Holdings Limited, une société constituée sous le droit australien, ayant son siège social au 24^{ème} étage, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie, inscrite auprès de l'Australian Securities & Investments Commission sous le numéro ACN 114 352 957, ici représentée par Sophie Henryon, employée, avec résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que AMP Capital (International Finance N°1) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146275 (la Société), a été constituée le 12 mai 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié le 15 juin 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 1166. Les statuts ont été dernièrement modifiés par acte notarié du 14 décembre 2010 publié le 22 avril 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 800.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31,010 (trente-et-un mille dix Euro), divisé en 31,010 (trente-et-une mille dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

3. Que AMP Capital Investors International Holdings Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que le Liquidateur déclare par conséquent qu'après règlement de tout le passif de la Société, 4,653,699 EUR d'actifs restent distribuables à l'Associé Unique en tant que boni de liquidation (le Boni de Liquidation). Le Liquidateur et l'Associé Unique approuve ainsi la distribution du Boni de Liquidation à l'Associé Unique.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à M. Ivo Hemelraad, M. Wim Rits et M. Richard Shields, administrateurs de la Société, et tout administrateur que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011160217/112.

(110187178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

FO DBH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160376/10.

(110187112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.141.623,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160382/11.

(110187061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.596.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160404/11.

(110187051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Losena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011160488/12.

(110186922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160473/11.

(110186892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Rovi Global Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.559.150,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 157.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160600/11.

(110186887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sicily Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.824.

En date du 16 septembre 2011 le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Le conseil de gérance prend note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants A Emmanuel Mougeolle et Géraldine Schmit du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160642/15.

(110186343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration des actionnaires du 19 janvier 2011

1. Veuillez prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Michel REYNDERS

76, route de Luxembourg

L-4972 Dippach

2. Il est décidé de nommer l'administrateur Monsieur Daniel CAILLE demeurant au 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray au titre de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

STRATEGO TRUST

Domiciliataire

Référence de publication: 2011160702/17.

(110186957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

2A S. à r.l., Société de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.797.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu,

Société Européenne de Banque, société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13859,

ici représentée par Monsieur Riccardo INCANI, employé privé, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") et la loi la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 2. La société prend la dénomination de "2A S. à r.l., Société de patrimoine familial".

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial ("SPF").

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont réservées aux investisseurs éligibles au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la société SPF.

La valeur des parts sociales est déterminée par les associés. A défaut d'accord, ceux-ci nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins de trois gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

La majorité simple des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi et la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial et ses lois modificatives, le cas échéant pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Société Européenne de Banque, société anonyme, prénommée, a souscrit les 1.000 parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000 (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, né le 1^{er} septembre 1978 à Cagliari (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et

- Monsieur Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement à Luxembourg au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Riccardo Incani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2011. LAC / 2011 / 51337. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160711/189.

(110186928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Am vierten Tag des Monats November im Jahre zweitausendelf,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, im Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) Censi Holding A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 159894, hier vertreten durch Martin Staratschek, Jurist, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer am 3. November 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht. Besagte Vollmacht, welche ne varietur von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

2) Censi Holding B S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 159900, hier vertreten durch Martin Staratschek, Jurist, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer am 3. November 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht. Besagte Vollmacht, welche ne varietur von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien sind die Gesellschafterinnen der Censi SP S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 21360 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Jacques Delvaux, Notar zum damaligen Zeitpunkt in Esch-sur-Alzette, am

22. Mai 1984, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 167 vom 25. Juni 1984. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 12 April 2011 durch Urkunde aufgenommen durch Jean Seckler, Notar in Luxemburg geändert, welche am 22. Juni 2011 im Mémorial C, Nummer 1356 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, haben auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die gegenwärtigen fünftausend A-Anteile am Stammkapital der Gesellschaft ohne Nennwert in drei hundert neun tausend acht hundert sechsundsechzig Komma einundneunzig A-Anteile mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50) sowie die gegenwärtigen fünftausend B-Anteile am Stammkapital der Gesellschaft ohne Nennwert in drei hundert neun tausend acht hundert sechsundsechzig Komma einundneunzig B-Anteile mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einem Betrag von zweihundert siebenundneunzig tausend drei hundert sechsundsechzig Euro und einundneunzig Cent (EUR 297.366,91), von seinem gegenwärtigen Betrag von drei hundert neun tausend acht hundert sechsundsechzig Euro und einundneunzig Cent (EUR 309.866,91), auf zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zu reduzieren, durch Rückkauf und sofortige Einziehung von zweihundert siebenundneunzig tausend drei hundert sechsundsechzig Komma einundneunzig A-Anteilen mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50) und zweihundert siebenundneunzig tausend drei hundert sechsundsechzig Komma einundneunzig B-Anteilen mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50). Der Rückkaufsbetrag in Höhe von zweihundert siebenundneunzig tausend acht hundert sechsundsechzig Euro und einundneunzig Cent (EUR 297.366,91) wird in gleichen Teilen an die Gesellschafter ausgeschüttet. Die Gesellschafterversammlung beauftragt und bevollmächtigt jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, jeweils mit Einzelvollmacht und der Berechtigung, Untervollmachten zu erteilen, alle im Zusammenhang mit der Einziehung der Anteile und der Ausschüttung des Rückkaufsbetrages erforderlichen und nützlichen Handlungen vorzunehmen, insbesondere die Einziehung der Anteile in das Anteilsregister der Gesellschaft einzutragen

Dritter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wird Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft geändert und lauten von nun an wie folgt:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt ein zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12,500), eingeteilt in

(a) zwölf tausend fünfhundert (12.500) voll eingezahlte Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50) (die "A-Anteile" und deren Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse A"); und

(b) zwölf tausend fünfhundert (12.500) voll eingezahlte Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent (EUR 0,50) (die "B-Anteile" und deren Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse B").

Die A-Anteile und die B-Anteile werden nachfolgend zusammen als "Anteile" oder einzeln als "Anteil" bezeichnet, die Gesellschafter Klasse A und Klasse B nachfolgend, je nach Zusammenhang einzeln oder gemeinsam als die "Gesellschafter".“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausenddreihundert Euro (€ 1.300,-) betragen.

Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem die vorliegende Urkunde der Vertreterin der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, wurde dieses von der Vertreterin der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: Staratschek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011160288/78.

(110187068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011160687/10.

(110187105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Donald SPV B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of October,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vision Capital Partners VII LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, registered in Guernsey under number 975,

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary,

to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Donald SPV B S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a Manager A and the signature of a Manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular Resolutions.

11.1. Powers and voting right

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Vision Capital Partners VII LP represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period:

- Laurent Ricci, Chartered Accountant, born in Thionville, France, on September 14, 1972, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as a Class B Manager of the Company for an indefinite period:

- Philippe Leclercq, Chartered Accountant, born in Liège, Belgium, on May 18, 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernsey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, inscrite sous le numéro 975,

représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Donald SPV B S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et de un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B .

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Vision Capital Partners VII LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Laurent Ricci, Expert-Comptable, né à Thionville, France, le 14 septembre 1972, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Philippe Leclercq, Expert-Comptable, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48146. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159716/485.

(110185817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

CJ Investments, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg E 4.622.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre,

Ont comparu:

1) Mademoiselle Caroline HAGNERE, née le 29 mai 1986 à Lisieux (France), avec adresse professionnelle à Luxembourg (L-2530), 6, rue Henri Schnadt;

2) Monsieur Jonathan ROMBEAU, né le 19 juin 1980 à La Louvière (Belgique), avec adresse professionnelle à Luxembourg (L-2530), 6, rue Henri Schnadt.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant. La société est autorisée à se porter caution au profit de ses associés. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de CJ INVESTMENTS.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

	Parts
a) Mademoiselle Caroline HAGNERE	50
b) Monsieur Jonathan ROMBEAU	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un (1). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Caroline HAGNERE, prénommée,

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à Luxembourg (L-2530) 6, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2011160290/60.

(110186959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Tilfelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.451.

Sur base du courrier envoyé en date du 16 novembre 2011 par Monsieur Rico Marochi à la société TILFELLE S.A., Monsieur Rico Marochi démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2011160688/12.

(110186226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Triple A Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.950.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011160689/12.

(110186470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.767,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160714/11.

(110187063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Virgy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.670.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160700/10.

(110186523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Tudor Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.485.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160690/14.

(110186568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Indiana S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.839.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.
- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., 38, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011161696/19.

(110188395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Tatsuma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 157.514.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161943/20.

(110188360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eurostampa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.254.

L'an deux mil onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROSTAMPA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 12 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1090 du 7 juin 2007, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 126.254. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés sa constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de M. Horst SONNENTAG comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Horst SONNENTAG, demeurant au 10, Schulstraße, D54453 Nittel.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. Cerasi, C. Grundheber, M. Manfredi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2417. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160359/65.

(110186952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Falcon Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 143.150.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Falcon Real Estate Investment Company, LP, a limited partnership existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 5005 LBJ Freeway, Suite 1130, Dallas, Texas 75244 and whose general partner is Falcon Real Estate Investment Company Limited, having its registered office at 570 Lexington Avenue, New York, New York, 10022,

in its capacity as sole shareholder of Falcon Real Estate Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.150 (the Company),

here represented by Me Laure MERSCH, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on 9 November 2011,

the Company was incorporated on 20 November 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2925 of 9 December 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on 20 August 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1834 of 22 September 2009.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Falcon Real Estate Investment Company, LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at one hundred and twentyfive thousand euro (EUR 125,000) divided into one hundred and twentyfive (125) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 4. Corporate object.

4.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

The documents having been read to the proxyholder of the person party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Falcon Real Estate Investment Company, LP, un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé à 5005 LBJ Freeway, Suite 1130, Dallas, Texas 75244 et dont l'associé commandité est Falcon Real Estate Investment Company Limited, dont le siège social au 570 Lexington Avenue, New York, New York, 10022,

en sa qualité d'associé unique de Falcon Real Estate Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.150 (la Société),

représentée par Me Laure MERSCH, avocat, avec adresse professionnelle à 1820, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 novembre 2011,

la Société a été constituée le 20 novembre 2008 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2925 du 9 décembre 2008. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 20 août 2009, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1834 du 22 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Falcon Real Estate Investment Company, LP est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune;

III. L'Actionnaire Unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Objet Social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Mersch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2011. Relation: RED/2011/2437. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160362/124.

(110187013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

L'an deux mil onze, le vingt-trois septembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 7 mars 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, domicilié professionnellement à Luxembourg, 3, Place Dargent,

qui désigne comme secrétaire Madame Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg en Italie à I-36065 Mussolente, via Manzoni, 14 et adoption de la nationalité italienne.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé en Italie à Mussolente.
3. Modification de la forme juridique de la société anonyme "Fincoli Investissement S.A." afin de la transformer en société à responsabilité limitée (S.r.l.).
4. Modification de la dénomination en "Fincoil S.r.l.".
5. Limitation de la durée de vie de la société au 31 décembre 2050.
6. Refonte complète des statuts de la société en langue italienne afin de les adapter à la législation italienne. Approbation desdits statuts.
7. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
8. Nomination de Monsieur Francesco Biasion, né à Mussolente (Italie), le 14 mars 1939, code fiscal BSN FNC 39C14 F829N, résidant à I-36065 Mussolente, Via Manzoni, 14, en tant qu'Administrateur Unique.
9. Autorisation à conférer à l'Administrateur Unique pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Italie et à Luxembourg, à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant, afin d'assurer la continuité de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Italie à I-36065 Mussolente, via Manzoni, 14, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé en Italie à Mussolente.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société anonyme "Fincoli Investissement S.A." afin de la transformer en société à responsabilité limitée (S.r.l.).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination en "Fincoil S.r.l.".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de limiter la durée de vie de la société au 31 décembre 2050.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société en langue italienne afin de les adapter à la législation italienne:

"STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

Art. 1. Denominazione. È costituita una società a responsabilità limitata denominata "FINCOIL S.r.l."

Art. 2. Sede.

2.1 La Società ha sede nel Comune di Mussolente.

2.2. La Società ha facoltà, nelle forme di legge, di istituire, trasferire e chiudere sedi secondarie, filiali, succursali e uffici sia in Italia che all'estero.

Art. 3. Oggetto.

3.1 La società ha per oggetto l'assunzione, la detenzione, la gestione ed il coordinamento di partecipazioni e di interessenze, sia direttamente che indirettamente, in altre società ed enti, sia di diritto italiano che di diritto straniero, operanti nei settori:

- dello stampaggio a caldo, lavorazione meccanica, produzione e assemblaggio di componenti e di stampati d'acciaio, leghe ed affini;
- della costruzione di impianti e macchinari, produzione - cessione e scambio di brevetti e tecnologie.

3.2 E' esclusa ogni attività finanziaria nei confronti del pubblico. In particolare resta esclusa ogni attività di carattere fiduciario, di raccolta del risparmio, di esercizio del credito, di collocamento sul mercato di titoli mobiliari; restano altresì escluse tutte le altre attività comunque riservate per legge.

3.3 Conseguentemente, in via non prevalente e del tutto accessoria e strumentale per il conseguimento dell'oggetto sociale, la società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, industriali, mobiliari ed immobiliari; potrà concedere inoltre ipoteche, fidejussioni, avalli, cauzioni e garanzie in genere anche a favore di terzi.

Art. 4. Durata. La durata della Società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta), salvo proroghe o anticipato scioglimento.

Capitale sociale - Partecipazioni e diritti dei soci - Versamenti e finanziamenti

Art. 5. Capitale e Conferimenti.

5.1 Il capitale sociale è di euro 90.000,00 (novantamila/00), rappresentato da quote ai sensi di legge.

5.2 L'aumento di capitale potrà avvenire mediante conferimenti in denaro, di beni in natura, di crediti o di qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

Art. 6. Partecipazioni sociali e diritti dei soci.

6.1 Le partecipazioni dei soci al capitale sociale sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti. I soci possono tuttavia decidere, ai sensi di legge, che le partecipazioni emesse in esecuzione di operazioni di aumento del capitale sociale siano assegnate ai sottoscrittori anche in misura non proporzionale ai conferimenti nel capitale sociale dagli stessi effettuati.

6.2 I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

6.3 Per il trasferimento a qualsiasi titolo di partecipazioni sociali a terzi non soci è necessario il consenso unanime dei soci.

6.4 Alla morte di un socio subentrano i discendenti diretti di questi se gli stessi vi acconsentono.

6.5 Nel caso di subentro di più eredi nella quota del defunto, costoro nominano un rappresentante comune.

Art. 7. Versamenti e finanziamenti.

7.1 La Società può acquisire dai soci versamenti in denaro, sia in conto capitale che a fondo perduto ovvero, fermo il disposto dell'articolo 2467 del codice civile e delle norme pro tempore vigenti in materia di raccolta del risparmio, finanziamenti fruttiferi e non, con obbligo di rimborso.

7.2 Salva diversa determinazione risultante da atto scritto, le somme a titolo di finanziamento saranno improduttive di interessi, anche se versate dai soci in modo non proporzionale alla rispettiva quota di partecipazione al capitale sociale.

Decisioni dei soci - Assemblea

Art. 8. Competenze dei soci.

8.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente Statuto, nonché sugli argomenti che l'amministratore o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

8.2 Le decisioni dei soci sono adottate mediante deliberazione assembleare.

Art. 9. Assemblea dei soci: convocazione.

9.1 L'assemblea è convocata dall'amministratore unico mediante avviso da inviarsi al domicilio o al recapito dei soci almeno otto giorni prima dell'adunanza di prima convocazione. L'avviso potrà essere inviato, alternativamente, con (i) lettera raccomandata, spedita a mezzo di servizi postali od equiparati, (ii) lettera semplice, che dovrà essere restituita da tutti i soci, entro la data e l'ora stabilite per l'assemblea di prima convocazione, in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento, (iii) messaggio di telefax o posta elettronica, (a condizione che risulti dai libri sociali il numero di fax o l'indirizzo di posta elettronica dei destinatari dell'avviso) ricevuto da tutti gli aventi diritto, i quali dovranno, entro la data stabilita dall'assemblea per la prima convocazione, confermare per iscritto (anche con lo stesso mezzo) di aver ricevuto l'avviso, specificando la data di ricevimento. In caso di urgenza, l'assemblea può essere convocata mediante

messaggio di telefax o posta elettronica da recapitarsi almeno 3 (tre) giorni lavorativi prima dell'adunanza di prima convocazione.

9.2 L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in Italia o in altro stato membro dell'Unione Europea.

9.3 L'avviso di convocazione deve indicare il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza, nonché l'ordine del giorno delle materie oggetto di discussione. Nell'avviso può essere prevista anche un'eventuale seconda convocazione.

9.4 Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate in tal modo, qualora vi sia rappresentato l'intero capitale sociale e l'amministratore sia presente o comunque informato della riunione e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

Art. 10. Intervento e voto.

10.1 Possono intervenire all'assemblea tutti coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. In caso di trasferimento della partecipazione in prossimità dell'assemblea, il cessionario ha diritto di voto per la quota acquistata se al momento dell'apertura dell'assemblea il relativo trasferimento risulta regolarmente iscritto nel libro soci.

10.2 Il diritto di voto spetta ai soci in proporzione alla propria partecipazione.

10.3 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare mediante delega scritta e la relativa documentazione è conservata dalla Società.

10.4 Le riunioni assembleari potranno svolgersi anche in più luoghi, contigui o distanti, audio collegati, con modalità delle quali dovrà essere dato atto nel verbale e nel rispetto delle condizioni di cui all'articolo 20 del presente Statuto.

Art. 11. Presidenza e verbalizzazione.

11.1 L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, ovvero in caso di assenza o impedimento di questi, da altra persona eletta dall'assemblea. Il presidente è assistito da un segretario, anche non socio, nominato dall'assemblea.

11.2 Spetta al presidente dell'assemblea verificare la regolarità della costituzione, accertare l'identità e la legittimità dei presenti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati della votazione.

11.3 Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale, redatto in conformità ai principi di cui all'articolo 2375, primo e terzo comma, del codice civile. Nei casi previsti dalla legge e quando il presidente lo ritenga opportuno, il verbale è redatto da un notaio.

Art. 12. Quorum assembleari. Le deliberazioni dell'assemblea sono valide con le presenze e le maggioranze previste dalla legge.

Amministrazione

Art. 13. Organo amministrativo.

13.1 La gestione della Società è affidata ad un amministratore unico, anche non socio.

13.2 L'amministratore dura in carica fino a revoca da parte dell'assemblea, ed è rieleggibile. All'atto della nomina l'assemblea può stabilire una minore durata in carica.

13.3 Non si applica all'amministratore il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 del codice civile.

13.4 Se nel corso dell'esercizio viene a mancare l'amministratore unico si provvede alla sua sostituzione secondo le norme di legge.

Art. 14. Poteri.

14.1 L'amministratore unico è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza eccezioni di sorta, con facoltà di compiere tutti gli atti, anche di disposizione, che ritenga necessari e/o opportuni per l'attuazione degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge o lo statuto riservano in via esclusiva all'assemblea o, comunque, alla decisione dei soci.

14.2 L'amministratore unico potrà nominare, nei modi e nelle forme di legge, procuratori ad negotia e mandatari in genere per determinati atti o categorie di atti, anche con facoltà di delega.

Art. 15. Rappresentanza. All'amministratore unico e, nei limiti delle attribuzioni conferite, agli institori e ai procuratori, spetta, con firma libera, la rappresentanza legale della Società di fronte ai terzi e in giudizio, con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie ed amministrative per ogni grado di giurisdizione e nominare all'uopo avvocati e procuratori alle liti.

Art. 16. Compensi. All'amministratore unico spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del suo ufficio, nonché un compenso annuo determinato dai soci all'atto della nomina.

Bilancio ed utili

Art. 17. Esercizio sociale. L'esercizio sociale si chiude al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Art. 18. Bilancio e ripartizione dell'utile.

18.1 Il bilancio, redatto con l'osservanza delle norme di legge, deve essere presentato ai soci per l'approvazione entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, oppure, qualora sussistano i presupposti di cui all'articolo

2364, secondo comma, del codice civile e alle condizioni ivi indicate, entro il termine di 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

18.2 L'utile netto di esercizio risultante dal bilancio regolarmente approvato, previa assegnazione alla riserva legale di una quota non inferiore alla misura prescritta dalla legge e fino a che la riserva stessa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verrà destinato in conformità alle decisioni dei soci.

Scioglimento

Art. 19. Liquidazione. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'assemblea delibererà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, determinandone i poteri.

Disposizioni generali

Art. 20. Riunioni collegiali. Le riunioni collegiali dell'assemblea si possono svolgere anche con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei partecipanti, ed in particolare è necessario che:

(a) sia consentito al presidente della riunione, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

(b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbalizzazione;

(c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

(d) sia consentito agli intervenuti lo scambio di documenti relativi agli argomenti all'ordine del giorno;

(e) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire.

Verificandosi tali condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale - che dovrà dare atto di tutto quanto previsto nelle precedenti lettere da (a) a (d) - sui libri sociali.

Art. 21. Domicilio. Per i loro rapporti con la Società, il domicilio dei soci e dell'amministratore unico, comprensivo anche, se posseduti, dei propri riferimenti telefonici, di telefax e di posta elettronica - è quello che risulta dai libri sociali; è onere del socio e dell'amministratore comunicarlo per l'iscrizione nei libri sociali, nonché comunicare altresì gli eventuali cambiamenti.

Art. 22. Rinvio. Per quanto non espressamente disciplinato dal presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel codice civile in materia di società a responsabilità limitata, di società per azioni in quanto compatibili, e alle leggi speciali in materia."

L'assemblée décide d'approuver lesdits statuts.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Francesco Biasion, né à Mussolente (Italie), le 14 mars 1939, code fiscal BSN FNC 39C14 F829N, résidant à I-36065 Mussolente, Via Manzoni, 14, en tant qu'Administrateur Unique.

Neuvième résolution

L'assemblée autorise l'Administrateur Unique à représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Italie et à Luxembourg, à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant, afin d'assurer la continuité de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.500.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CAURLA, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42369. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160372/238.

(110186946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 150.729.

Am vierten Tag des Monats November im Jahre zweitausendelf,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, im Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

Censi SP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 21360,

hier vertreten durch Martin Staratschek, Jurist, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer am 3. November 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche ne varietur von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei ist Alleingesellschafterin der KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 150729 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Carlo Wersandt, Notar in Luxemburg, am 30. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 372 vom 19. Februar 2010. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 12 April 2011 durch Urkunde aufgenommen durch Jean Seckler, Notar in Luxemburg geändert, welche am 1. Juli 2011 im Mémorial C, Nummer 1439 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die erschienene Partei, hat auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, den Nennwert der Anteile der Gesellschaft von einhundert Euro (EUR 100,-) in einen Euro (EUR 1,-) zu ändern und beschließt die daraus folgende Umwandlung der bestehenden dreihundertzehn (310) Anteile in einunddreißigtausend (31.000) Anteile.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wird Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft geändert und lauten von nun an wie folgt:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einunddreißigtausend (31.000) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die Anteile werden nachfolgend zusammen als "Anteile" oder einzeln als "Anteil" bezeichnet, ihr/ihre jeweiligen Inhaber einzeln oder gemeinsam als der/die "Gesellschafter".

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) betragen.

Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem die vorliegende Urkunde der Vertreterin der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, wurde dieses von der Vertreterin der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: Staratschek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011160458/52.

(110187067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Lupercus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.803.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 18 octobre 2011 que les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Jamal Afakir, né le 10 mars 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Nicolas Cuisset, né le 25 avril 1973 à Aulnoye-Aymeries, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Peter Kleingarn, né le 12 mai 1969 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970, Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que le pouvoir de signature attribué aux administrateurs et administrateurs-délégués est le suivant:

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs incluant toujours la signature d'un administrateur-délégué.

III/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, né le 3 juin 1976 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Keth O'Donnell, prénommé,

- Monsieur Olivier Remacle, prénommé.

Depuis lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker, administrateur-président,

- Monsieur Jamal Afakir, administrateur,

- Monsieur Fatah Boudjelida, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Paul Chambers, administrateur,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Nicolas Cuisset, administrateur,

- Monsieur Olivier Ferres, administrateur,

- Monsieur Peter Kleingarn, administrateur,

- Monsieur Keith O'Donnell, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Christophe Plainchamp, administrateur,

- Monsieur Olivier Remacle, administrateur et administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011160496/57.

(110187038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Ursus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.399.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160691/14.

(110186604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Vivaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.592.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160701/14.

(110186526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administratrice de la société anonyme de droit luxembourgeois, FIX FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 25 mai 2007, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 128.350.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2011160732/12.

(110185846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

WestLB Lease Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.483.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 novembre 2011

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans à compter des présentes résolutions dans les bureaux de Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 24 Novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011160703/17.

(110187151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

WLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 112.223.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160706/14.

(110186525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

WLM Staff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 146.335.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160707/14.

(110186524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de procéder à la dénonciation avec effet au 2 novembre 2011 du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 26, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2011160736/9.

(110185842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.596.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of October,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FR Horizon Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.474 and with a share capital of EUR 1,249,144,649,

here represented by Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FR Horizon Holding S.à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Horizon Newco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.131 and with a share capital of EUR 1.012.500 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 4, 2009 number 1104, and its articles of association (the Articles) were amended pursuant to a deed of the same notary, on May 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 17, 2009 number 1183.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) being the euro equivalent of sixty million US Dollars (USD 60,000,000) using the USD/EUR exchange rate published by the European Central Bank on October 12, 2011, where USD 1=EUR 0.7264 (the Exchange Rate) in order to bring it from its present amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500), represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.) each, to forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 44,596,500), by way of the issuance of forty-three million five hundred eighty-four thousand (43,584,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1. of the Company’s articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) being the euro equivalent of sixty million US Dollars (USD 60,000,000) using the Exchange Rate, in order to bring it from its present amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500), represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to fortyfour million five hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 44,596,500), by way of the issuance of forty-three million five hundred eightyfour thousand (43,584,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the newly issued shares of the Company, all in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays up such shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of sixty million US Dollars (USD 60,000,000)

(corresponding to forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) by using the Exchange Rate) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company shall be allocated to the nominal share capital account.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder (the Contributor) and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that:

- "the Contributor is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least USD 60,000,000 (corresponding to EUR 43,584,000 using the exchange rate published by the European Central Bank on October 12, 2011 (USD 1 = EUR 0.7264)) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor and upon the contribution of the Receivable by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth all read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 44,596,500), represented by fortyfour million five hundred ninety-six thousand five hundred (44,596,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.474 et disposant d'un capital social de EUR 1.249.144.649,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. FR Horizon Holding S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de Horizon Newco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.131 et disposant d'un capital social de EUR 1.012.500 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 4 juin 2009, n° 1104, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du même notaire, en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 17 juin 2009 numéro 1183.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-), soit l'équivalent de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 octobre 2011, selon lequel USD 1 = EUR 0,7264 (le Taux de Change) afin de porter le capital de son montant actuel de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500) représenté par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 44.596.500,-) par l'émission de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (43.584.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus et libération par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1:

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-), soit l'équivalent de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) au Taux de Change afin de porter le capital de son montant actuel de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500) représenté par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 44.596.500,-) par l'émission de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (43.584.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'une valeur nominale de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) (représentant quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-) au Taux de Change) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifiée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique (l'Apporteur) et reconnu et approuvé par la Société. Il résulte dudit certificat que:

- «l'Apporteur est le détenteur de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins USD 60.000.000 (représentant quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 octobre 2011, selon lequel USD 1 = EUR 0,7264) et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé et varié par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 44.596.500,-), représenté par quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (44.596.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46966. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160403/193.

(110186797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

IRBICHT Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.803.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

MIERSCHERBIERG IMMOBILIERE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 139.834,

PARTHI SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8480 Eischen, 24 Cité Aischadall, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.636, et

OL, 3 SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L -2124 Luxembourg, 10 rue des Maraîchers, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.294,

ici toutes les trois représentées par Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, né à Luxembourg le 21 mai 1953 ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.

Les procurations signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de IRBICHT Immobilière S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; la réalisation par voie de vente de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires.

La société peut emprunter sous toute forme et peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 105.000,-EUR (cent cinq mille euros) divisé en 1.050 (mille cinquante) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. A l'exception des cessions d'actions entre actionnaires, qui est libre, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée («avis de cession») en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; les actions ainsi restantes sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux stipulations ci-dessus, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du paragraphe précédent, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption devront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

L'exercice du droit de préemption devra porter sur l'intégralité des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption, le conseil doit, dans un délai de trois mois supplémentaires, trouver un acheteur pour les actions restantes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le cédant est libre à céder l'intégralité de ses actions aux cessionnaires proposés dans l'avis de cession.

Art. 8. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, e-mail ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier ou les premiers administrateur(s) délégué(s) pourra(ont) être(s) exceptionnellement nommé(s) par l'assemblée constitutive.

Le premier président du conseil d'administration pourra être exceptionnellement nommé par l'assemblée constitutive.

La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs.

Art. 11. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre de l'année en cours.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois juin à 14 heures 30 au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital Souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1. Mierscherbiere Immobilière S.A.	70.000	70.000	700
2. PARTHI SA	17.500	17.500	175
3. OL, 3 SA	17.500	17.500	175
TOTAL	105.000	105.000	1.050

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 105.000,- (cent cinq mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

154122

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme d'EUR 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1- Nico Arend, précité, administrateur de sociétés, né à Clervaux le 23 janvier 1950 ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, président du conseil d'administration,

2- Carlo Fischbach, précité, commerçant, né à Luxembourg le 21 mai 1953 ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich,

3- Victor Elvinger, avocat, né à Luxembourg, le 26 septembre 1954 ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

4- Jean Ries, administrateur de sociétés, né à Eupen (B) le 27 février 1960 demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

5- Gilbert THIBO, précité, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen; et

6- Bernard OLMEDO ORTEGA, précité, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

La durée des mandats est de 6 ans.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Arend Consult S.à.r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare

5) Est nommé président du conseil d'administration:

Nico Arend, précité.

6) Conformément à l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915, la société reprend tous les engagements pris par l'un ou l'autre des fondateurs avant la constitution de la présente société.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant, agissant ès dites qualités, attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant ès dites qualités, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Carlo Fischbach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51335. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160441/175.

(110187073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Zefiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.358.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Zefiros S.A. Abgehalten am 04. November 2011 um 11.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft

beruflich in L – 5401 Ahn, 7, Route du Vin, zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011160710/18.

(110187066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

3GI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.228.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2011

L'Assemblée a accepté:

- la démission de l'Administrateur et Administrateur délégué Monsieur André PUTZ.
- de nommer Monsieur Marco BARCAGLIONI, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
- la démission du commissaire aux comptes S.A.R.L. FIDUGEC
- de nommer AGIF S.A., ayant son siège social au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2011160712/18.

(110186337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 136.447.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, DELTA INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 30 janvier 2008, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136.447.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Me Edouard BUBENICEK.

Référence de publication: 2011160729/13.

(110185822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 136.447.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administratrice de la société anonyme de droit luxembourgeois, DELTA INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 30 janvier 2008, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136.447.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2011160730/13.

(110185825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 136.447.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, DELTA INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 30 janvier 2008, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136.447.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2011160731/13.

(110185828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Actimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.
R.C.S. Luxembourg B 159.535.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire le 07.10.2011

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07.10. 2011, que les actionnaires ont:

- décidé de révoquer Monsieur Cédric LANG de son poste d'administrateur, et ce, avec effet immédiat.
- décidé de nommer au poste d'administrateur, Madame Barbara HAJDUK, née le 03 mars 1982 à Opole (Pologne), domiciliée au 4, rue Josy Printz, L-5841 HESPERANGE qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011161214/17.

(110186837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, FIX FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 25 mai 2007, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 128.350.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2011160734/12.

(110185849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

TNI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.498.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société TNI LUXEMBOURG S.A., qui était à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011160738/13.

(110186154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

TNI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.498.

Aux Actionnaires

Je vous faire part de ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Henri Vanherberghen.

Référence de publication: 2011160739/10.

(110186155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.832.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2011**Première résolution*

Les cessions suivantes interviennent en faveur de Cathay Capital Private Equity, comme suit:

- Frédéric Gauchet cèdera 129 parts sociales et ne sera plus détenteur que de 17.189 parts sociales;
- Matignon Investissement N°2 cèdera 1.336 parts sociales et ne sera plus détenteur que de 3.865 parts sociales;
- CM-CIC Investissement cèdera 1.161 parts sociales et ne sera plus détenteur que de 3.358 parts sociales;
- Croissance Nord Pas de Calais cèdera 210 parts sociales et ne sera plus détenteur que de 277 parts sociales; et
- Monsieur Luc Lenglet cèdera 21 parts sociales et ne sera plus détenteur que de 83 parts sociales.

Cathay Capital Private Equity devient par conséquent propriétaire, au total, de 2.857 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011161831/19.

(110187971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.142.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160740/10.

(110187599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Aquadétente Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 116.543.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160745/9.

(110187292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Parkridge EBC Central Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.938.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 23 novembre 2011, que:

- M. Benoit DE FROIDMONT, ayant son adresse professionnelle au 370 Route de Longwy, L-1940, Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 novembre 2011.

- M. Michael GREEN, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry, EC2R 8EJ, London, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 novembre 2011.

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a été nommée gérant de la Société avec effet au 23 novembre 2011.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161856/19.

(110188512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Aviation Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.033.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160749/12.

(110187222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Aviation Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.033.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160750/12.

(110187223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

AAF Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 141.983.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160752/9.

(110187263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.132.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société (i) a accepté la démission de M. David Douzenel en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 juillet 2011 et (ii) a décidé la nomination de M. Clive Malcolm Griffiths, né le 25 mars 1959 à Edimbourg (Ecosse), ayant son adresse professionnelle au 26, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 27 juillet 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de:

- Mme. Tine Kehler-Hvid, gérant de catégorie A;
- M. Clive Malcolm Griffiths, gérant de catégorie B; et
- Mme. Ailbhe Jennings, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162808/21.

(110188109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

AFG Küchenstudio BeLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160755/10.

(110187447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

African Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.102.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011160756/10.

(110187476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.230.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Référence de publication: 2011160757/11.

(110187401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

AON Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 21.076.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AON LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011160764/10.

(110187550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Endecon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 18, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 142.164.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2011160862/13.

(110187664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Arium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 85.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160766/9.

(110187803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Artexis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 83.304.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160768/10.

(110187878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Asic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.204.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIC S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011160769/12.

(110187459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.
